

Nom :

Prénom :

Né(e) le : / /

Numéro
identifiant :

Concours / Examen :

Session : Voie :

Spécialité :

Epreuve :



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE

26 janvier 2023

CONCOURS INTERNE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

SESSION 2022/2023

SPÉCIALITÉ : Environnement et hygiène

Épreuve d'admissibilité : **QUESTIONNAIRE**

Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. Durée : **deux heures** **Coefficient 2**

Ce sujet comporte **8 pages**. Veuillez vérifier que ce document est complet.

Si vous avez besoin de plus de place, vous pouvez écrire à la fin du sujet ou sur votre copie en prenant soin de reporter le numéro de la question traitée. Vous pouvez traiter les questions dans l'ordre que vous souhaitez.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Il vous est demandé de **composer sur le sujet** qui vous est fourni, **SANS DÉBORDER DES MARGES**, avec un stylo à encre **NOIRE** non effaçable (*bille, plume ou feutre - sont interdits les stylos billes effaçables type « friXion »*). Toute autre couleur utilisée pour écrire ou souligner sera considérée comme un signe distinctif, idem pour les surligneurs.
- Les brouillons (*toutes feuilles autres que les copies*) ne seront pas ramassés.
- Aucun signe distinctif (*nom, prénom, nom fictif, initiales, n° de convocation, signature, paraphe...*) ne doit apparaître, de même qu'aucune référence imaginaire ou existante (*nom de collectivité, nom de personne...*) autres que celles figurant le cas échéant sur le sujet.
- Votre identité devra **uniquement** être reportée dans chaque cartouche présent sur le sujet et en haut de chaque copie supplémentaire utilisée, qui devra être obligatoirement paginée.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- **Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de votre copie par le jury.**

ATTENTION : Vous devez impérativement détailler l'ensemble de vos calculs et justifier vos réponses.

Question n° 1 : Citez 4 contrôles sanitaires obligatoires qui doivent être réalisés dans un établissement public recevant de jeunes enfants (*crèche*).

.....

.....

Question n° 2 : Quelle maladie transmissible à l'homme peut être propagée par les œufs de poules ?

.....

Question n° 3 : En vertu de l'arrêté du 30 novembre 2005, quelle est la température optimale pour la production d'eau chaude sanitaire ?

.....

.....

.....

a/ Quel est le risque d'une température trop faible ?

.....

.....

.....

b/ Quel est le risque d'une température trop chaude ?

.....

.....

Question n° 4 : Citez 3 façons d'assainir l'air des locaux.

.....

.....

.....

Question n° 5 : Qu'est-ce que le Certiphyto ? Quelle est sa durée de validité ?

.....

.....

.....

.....

Question n° 6 : Dans le cadre de la lutte contre les animaux nuisibles, citez 3 documents qu'un établissement de restauration collective doit tenir à la disposition des services de contrôle.

.....

.....

.....

Question n° 18 : En période de canicule, votre équipe doit intervenir sur un chantier en extérieur. En votre qualité de responsable d'équipe, vous proposez 6 actions à mettre en œuvre.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question n° 19 : Citez 2 paramètres de contrôles physico-chimiques ainsi que 2 paramètres de contrôles bactériologiques réalisés sur l'eau potable.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question n° 20 : Qu'est-ce que le radon ? Rayez-la ou les mentions inutiles.

- | | |
|--------------------------|-----------------|
| a) Un gaz | c) Un virus |
| b) Un élément radioactif | d) Une bactérie |

Question n° 21 : Pour faire face à un manque d'eau, les préfets peuvent être amenés à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau.
En cas de niveau 3 « Alerte renforcée », donnez 4 mesures de restriction pouvant être mises en place dans le cadre d'un arrêté sécheresse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question n° 22 : Qui est responsable du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique ?

.....

.....

.....

.....

.....

